



**MAIRIE**  
**42330 CUZIEU**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

En exercice 19

Présents 12

Votants 15

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ**

**LE 15 SEPTEMBRE À 20 HEURES 00**

Date de la convocation du conseil municipal : 9 septembre 2025

**Présents :** Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - ~~Gérard LECLERCQ - Joëlle JULLIEN~~ - Christian TORRON - ~~Marie José GUBIEN~~ - Philippe BOULOUMIÉ - ~~Bruno SAUVIAC~~ - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - Cédric PASSOS - Nadège JACHEZ - ~~Ivann LECOURT - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON~~

**Excusés avec pouvoir :** Marie José GUBIEN à Ghislaine GARNIER  
Ivann LECOURT à Laila GAUTHIER  
Gérard LECLERCQ à Vincent GRANJON

**Excusés :** Joëlle JULLIEN, Bruno SAUVIAC, Lucie TEPPE DUPELOT, Vincent CLAPEYRON

**Secrétaire de séance :** Laila GAUTHIER

**2025.027 – CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT D'AIDE À LA RÉFLEXION SUR L'AMÉNAGEMENT DU CROISEMENT RD1082/RD16 ET ABORDS DANS LE CADRE DU PROGRAMME « VILLAGES D'AVENIR »**

Monsieur le Maire expose :

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), a pour mission, en tenant compte des particularités, des atouts et des besoins de chaque territoire, de conseiller et de soutenir les collectivités territoriales et leurs groupements, dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets, notamment en faveur de l'accès aux services publics, de l'accès aux soins dans le respect des articles L. 1431-1 et L. 1431-2 du code de la santé publique, du logement, des mobilités, de la mobilisation pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les quartiers urbains en difficulté, de la revitalisation, notamment commerciale et artisanale, des centres-villes et centres-bourgs, de la transition écologique, du développement économique ou du développement des usages numériques.

Elle accompagnera la commune, qui est lauréate du programme Villages d'avenir dans le département de la Loire, pour réfléchir aux aménagements à prévoir pour la restructuration du carrefour entre la RD 1082 et la RD16 et ses abords.

L'étude est confiée à la société ARTER et la durée prévisionnelle de la mission est estimée à 3 mois. Le coût prévisionnel de l'étude s'élève à 12 420 € TTC, financé à 100% par l'ANCT. Pour cela une convention doit être signée entre l'ANCT et la commune.

Elle entrera en vigueur à compter de sa signature par les parties et s'achèvera après la transmission à l'ANCT de l'évaluation de l'impact du projet sur le territoire ou ses habitants.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes de la convention d'accompagnement,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2025

Publication : 19/09/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

Pour l'autorité compétente par délégation



- Approuve les termes de la convention d'accompagnement,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,  
Laila GAUTHIER



Le Maire,  
Jean-François RASCLE,